RELAIS PETITE ENFANCE

Projet d'accueil des matinées d'éveil

LE LIVRET

FARANDOLE
Pays des Achards

LES MATINÉES D'ÉVEIL : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une matinée de jeux libres et de découvertes pour les enfants de 2 mois et demi à 4 ans, accompagnés de leur assistant(e) maternel(le) ou de leur garde à domicile du territoire de la Communauté de Communes du Pays des Achards.
Premiers espaces de socialisation, les matinées d'éveil peuvent accueillir jusqu'à 14 enfants maximum (moins sur certains lieux) et sont encadrés par une animatrice.
Elles ont lieu en période scolaire de 9h45 à 11h15 ou 9h30–10h25 et 10h35–11h30 si deux groupes sont proposés.
Afin de respecter le sommeil des plus petits, l'arrivée et le départ sont libres.

LE PROJET D'ACCUEIL

Les matinées d'éveil favorisent les échanges, l'entraide, l'enrichissement pour les jeunes enfants comme pour les adultes. Il s'agit de partager un temps convivial centré sur l'intérêt de l'enfant en portant un regard bienveillant sur ce qu'il vit pour l'accompagner au mieux dans ses jeux, son développement et son éveil au monde.
Le jeu libre sera mis en avant. Des propositions de matériels, d'activités, de supports pourront être menées par les animatrices ainsi que les assistant(e)s maternel(le)s sans aucune obligation de participation des enfants. Les réalisations artistiques seront de manière générale coopératives, plutôt collectives afin de porter une attention particulière au partage et à "l'être ensemble".

Public non concerné :
Les conjoint et enfants de l'assistant(e) maternel(le) (sauf si l'enfant est compris dans l'agrément) ne sont pas concernés par les matinées d'éveil.
Les parents des enfants accueillis ne peuvent pas participer aux matinées d'éveil. Occasionnellement certains « temps forts » parents/enfants/assistant(e)s maternel(le)s sont proposés.

DÉROULEMENT D'UNE SÉANCE

- Accueil à partir de 9h45

Dans un 1er temps, les enfants prennent leurs marques pour investir les lieux progressivement.
Ensuite, c'est le moment de se présenter et de dire «bonjour» en se regroupant autour de la mascotte «Chocolat».

- Des jeux libres ou une activité seront proposés.
- Avant de se séparer à 11h15, un temps de rangement sera effectué ainsi qu'un rituel d'au-revoir autour de Chocolat : lectures et chansons.

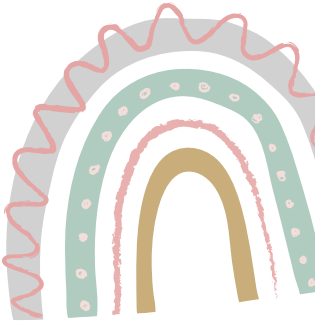

RÈGLES DE VIE

Les assistants maternels sont encouragés à :

- Avoir terminé la période d'adaptation de l'enfant accueilli.
- Apporter les doudous des enfants.
- Soutenir et accompagner l'enfant dans ses choix et lui apporter une présence continue et attentive durant les jeux libres et les activités, tout en respectant ses rythmes et ses besoins.
- S'adresser avec un langage adapté à la hauteur de l'enfant.
- Encourager et valoriser l'enfant.
- Proposer des idées d'activités et participer à la mise en place des ateliers et/ou des jeux tout en respectant le bon usage du matériel et les règles du lieu.
- Participer au lavage des mains des enfants et au rangement à l'issue des activités.
- Adapter le temps de présence en fonction de l'état de fatigue des enfants.

Les assistants maternels sont soumis, en ce lieu, à :

- Une discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille (respect de l'intimité et de la vie privée de chacun, absence de jugement de toute nature.)
- Limiter les échanges non liés à la pratique professionnelle.
- Limiter l'usage du téléphone portable.
- Enlever leurs chaussures et celles des enfants par mesure d'hygiène et de sécurité. Des chaussons peuvent être portés.
- Ne prendre en photo que les enfants accueillis à son domicile.
- Éviter sa fréquentation momentanément lorsque l'enfant est malade ou contagieux tant pour le bien-être de l'enfant malade, que pour éviter la transmission aux autres enfants ou aux assistants maternels.

Les animatrices du RPE :

- Seront à l'écoute, disponibles auprès du public accueilli.
- Encourageront les échanges professionnels et l'analyse des situations professionnelles.
- Respecteront la discrétion professionnelle.
- Seront garantes des lieux d'accueil et du respect de ces règles de vie.

La parole de chacun est importante. Nous avons tous notre expérience, nos savoir-faire. Il est important, pour que chaque participant trouve sa place, de respecter la parole de l'autre.

COMMENT PARTICIPER ?

Sur inscription via le questionnaire en ligne qui se trouve sur le PADLET. Un mail vous sera envoyé lorsque les inscriptions commenceront.
Une date de fin d'inscriptions vous sera également donnée, merci de la respecter.

Si vous rencontrez des difficultés vous pouvez contacter une animatrice pour vous aider.

L'inscription est obligatoire, elle permet d'adapter le nombre de participants aux locaux afin de garantir une qualité d'accueil et d'écoute pour vous et les enfants.

Une liste d'attente est constituée dans chaque commune afin qu'un maximum d'assistant(e)s maternel(le) y participent.

Enfin, vous devez obtenir une autorisation des parents employeurs (fiche enfant disponible sur le PADLET).

Le calendrier est disponible sur le PADLET.

Que faire si vous ne pouvez plus venir ?

Il vous appartient d'annuler votre inscription (y compris le jour même) par mail ou par téléphone au 06 80 95 40 61 (Carine) ou 06 43 65 56 35 (Manon).

RELAIS PETITE ENFANCE DU PAYS DES ACHARDS
2 rue Michel Breton 85150 Les Achards
02 51 05 10 30 • wwww.cc-paysdesachards.fr

lien du PADLET